



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2774
16 décembre 1987

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2774e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 16 décembre 1987, à 15 h 30

Président : M. BELONOGOV

(Union des Républiques
socialistes soviétiques)

<u>Membres</u> :	Allemagne, République fédérale d'	Le Comte YORK von WARTENBURG
	Argentine	M. DELPECH
	Bulgarie	M. GARVALOV
	Chine	M. LI Luye
	Congo	M. ADOUKI
	Emirats arabes unis	M. AL-SHAALI
	Etats-Unis d'Amérique	M. WALTERS
	France	M. BLANC
	Ghana	M. DUMEVI
	Italie	M. RUCCI
	Japon	M. KIKUCHI
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Crispin TICKELL
	Venezuela	M. PABON GARCIA
	Zambie	M. ZUZE

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 55.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES

LETTRE DATEE DU 11 DECEMBRE 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU YEMEN DEMOCRATIQUE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19333)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes sur cette question, j'invite les représentants de Bahreïn, de Cuba, de l'Egypte, de la République islamique d'Iran, de l'Iraq, d'Israël, de la Jordanie, du Koweït, du Pakistan, du Qatar, de l'Arabie saoudite et de la République arabe syrienne à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil; j'invite le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Shakar (Bahreïn), M. Oramas-Oliva (Cuba), M. Badawi (Egypte), M. Mahallati (République islamique d'Iran), M. Kittani (Iraq), M. Netanyahu (Israël), M. Salah (Jordanie), M. Abulhasan (Koweït), M. Shah Nawaz (Pakistan), M. Al-Kawari (Qatar), M. Shihabi (Arabie saoudite) et M. Al-Masri (République arabe syrienne) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil; M. Al-Kidwa (Organisation de libération de la Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, du Yémen démocratique, de l'Inde, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Tunisie, du Yémen et de la Yougoslavie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Djoudi (Algérie), M. Al-Ashtal (Yémen démocratique), M. Gharekhan (Inde), M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne), M. Ghezal (Tunisie), M. Basendwah (Yémen) et M. Pejic (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le Conseil va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine. Je l'invite à faire sa déclaration.

M. AL-KIDWA (Organisation de libération de la Palestine) (interprétation de l'arabe) : Cela fait maintenant neuf jours sans interruption que les forces d'occupation israéliennes mènent une campagne barbare fasciste contre notre peuple dans les territoires palestiniens occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza.

Cette campagne s'inscrit dans le cadre d'une politique délibérée d'Israël, qui viole la quatrième Convention de Genève et toutes les normes internationales relatives aux droits de l'homme, y compris la Charte des Nations Unies, et vise à opprimer notre peuple, ce qui est un prélude à son expulsion du territoire qui lui appartient. Cette campagne se poursuit bien que le Conseil de sécurité se réunisse actuellement pour examiner la situation grave dans les territoires occupés, ce qui confirme une fois de plus qu'Israël se moque du Conseil et qu'il faut traiter cette situation extrêmement grave de manière différente.

Ces derniers jours, l'armée israélienne a transformé les territoires palestiniens occupés en un véritable champ de bataille pour réprimer la population civile innocente. Les soldats de la force d'occupation ouvrent le feu contre les citoyens. Des bombes lacrymogènes et même des tanks et des hélicoptères sont utilisés pour réprimer la révolte de notre peuple palestinien.

Depuis mardi dernier, plus de 30 martyrs, dont des enfants et des personnes âgées, des personnes âgées de 14 à 60 ans, hommes et femmes, sont tombés sous les balles de l'occupant. Trois cents autres ont été blessés, et nombre d'entre eux grièvement.

Nous détenons ici des renseignements détaillés sur la situation concernant plus de 250 cas - nom, adresse, âge, type de blessure et date. Nous ne voulons pas qu'il y ait le moindre doute à cet égard.

Qui plus est, les forces israéliennes assiègent les hôpitaux et en expulsent même des blessés. Il s'agit de l'hôpital d'El-Shifa, à Gaza, de l'hôpital Nasser, à Khan Younis, du Women's Federation Hospital, à Naplouse, et de l'hôpital du Croissant-Rouge, à Balata.

Il faut ajouter à cela l'obstruction qui est constamment faite à la circulation des ambulances. Les blessés et les martyrs sont tous des victimes de l'état de siège et du couvre-feu imposés dans de nombreux camps, villes et villages palestiniens. Nous mentionnerons notamment les camps de Jabalia, Akkad, Al Breij, Enasirat, Al-Maghazi, Ash-Shati, dans la bande de Gaza, et Balata, Ain Beit Limia, Askar, Ad-Heishi sur la Rive occidentale.

M. Al-Kidwa (OLP)

On procède également à de nombreuses arrestations. A titre d'exemple, plus de 250 personnes arrêtées ont été enfermées dans le camp d'Ansar, dans la bande de Gaza.

Dans la poursuite de leurs actes fascistes et criminels, les occupants sont même allés jusqu'à contaminer les réservoirs d'eau potable de la ville de Khan Younis, dans la bande de Gaza. Ils ont encerclé totalement des territoires et coupé leur approvisionnement en électricité.

Nous voudrions également citer quelques actes de barbarie : par exemple, des enfants sont traînés par des jeeps militaires auxquelles on les a attachés, comme on a pu le voir sur les écrans de télévision.

Je voudrais donner d'autres exemples tirés des événements qui ont eu lieu il y a quelques heures à peine. Aujourd'hui, 16 décembre 1987, à 12 h 30, heure locale, dans le camp de Enseirat, l'armée israélienne a bombardé deux maisons, et le résultat est le suivant : dans la première maison, une petite fille de deux jours a été tuée. Elle avait seulement deux jours d'existence. C'est comme si on avait voulu lui refuser le droit à la vie. Elle s'appelait Jihad Mahmoud Abou Matar. Dans l'autre maison, une femme âgée de 22 ans a été tuée; elle s'appelait Salwa Jamal Abou Abda.

Aujourd'hui encore, à 13 heures, heure locale, à Beit Hanoun, des soldats israéliens ont attaqué une jeune fille de 17 ans et l'ont battue à coup de crosse. Ils lui ont fracturé le crâne, et elle est décédée des suites de ses blessures. Elle s'appelait Najwa Hassan Al-Masri.

Tels sont les résultats des actes brutaux perpétrés par les autorités d'occupation israéliennes contre notre peuple dans les territoires occupés durant ces neuf derniers jours - jours noirs de souffrance sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza.

M. Al-Kidwa (OLP)

La résistance de notre peuple s'accroît. Elle est devenue un véritable soulèvement contre l'occupation et contre les politiques d'occupation criminelles et pour la réalisation des droits inaliénables de notre peuple. Nous assistons actuellement à une véritable rébellion civile contre l'occupation. Nous craignons une escalade de la brutalité israélienne, qui pourrait prendre des dimensions destructrices.

Ce que je viens de décrire reflète une fois encore la politique déterminée d'Israël à l'égard du peuple palestinien, une politique qui nie à ce peuple ses droits nationaux et qui vise à expulser le peuple palestinien des territoires occupés, en tant que prélude à leur annexion. Cette politique se fonde sur le refus de considérer la Rive occidentale et la bande de Gaza comme des territoires occupés, et de refuser ainsi toute tentative sérieuse pour parvenir à une paix globale, juste et permanente dans la région. Voilà la véritable position israélienne, position que rejette la résolution 242 (1967).

C'est une résolution sur laquelle certains insistent, ce qui n'est pas difficile à prouver. La résolution 242 (1967) souligne l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la guerre et insiste sur le retrait d'Israël des territoires occupés depuis la crise de 1967. En conséquence, ceux qui acceptent cette résolution ne peuvent nier l'applicabilité aux territoires occupés de la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949. Ceux qui acceptent cette résolution ne peuvent que s'élever contre l'implantation de colonies de peuplement dans les territoires occupés qui va à l'encontre de la position adoptée à l'unanimité envers cette implantation et des nombreuses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité à ce propos. Ceux qui acceptent cette résolution ne peuvent utiliser au Conseil de sécurité des expressions comme "Judée" et "Samarie" pour parler de la Rive occidentale occupée. L'utilisation de ces termes ne vient pas du désir de revenir en arrière ou de l'ignorance des dirigeants israéliens du droit international et des véritables noms légitimes de ces territoires, mais d'une position idéologique et politique selon laquelle ces territoires font partie de la terre d'Israël - Israël qui n'était pas satisfait des territoires qui lui avaient été alloués en vertu de la résolution sur le partage; Israël qui n'a pas encore défini ses frontières.

Voilà ce qu'Israël est en train de faire à notre peuple palestinien dans les territoires occupés. C'est là la vraie position d'Israël à l'égard de la terre palestinienne, la Rive occidentale et la bande de Gaza. Que doit faire le Conseil de sécurité, organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, à cet égard? Nous savons tous que le Conseil a adopté nombre de résolutions sur les pratiques d'Israël, puissance occupante, dans les territoires arabes et palestiniens occupés. Nous savons que le Conseil a demandé à Israël de se conformer à ses résolutions et aux conventions internationales concernant les territoires occupés, notamment la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Cela n'a jusqu'à présent donné aucun résultat positif.

La situation exige que le Conseil de sécurité adopte de nouvelles mesures sérieuses, conformément aux dispositions de la Charte, notamment de son Chapitre VII. Nous pensons que la grave situation exige que le Conseil de sécurité adopte une résolution demandant le retrait des forces israéliennes des zones peuplées et leur remplacement par des forces de maintien de la paix des Nations Unies afin d'éviter une explosion générale et d'épargner à la population d'autres catastrophes. Nous croyons que le Conseil doit au moins prendre des mesures pratiques pour assurer la protection des citoyens palestiniens dans les territoires occupés, mesures qui doivent comprendre le recours au mécanisme et aux capacités des Nations Unies. Nous pensons également que le Conseil pourrait soit créer un comité, soit envoyer une mission d'enquête dans les territoires.

Nous sommes convaincus que le devoir primordial de la communauté internationale dans cette question est de protéger, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, la population civile innocente des territoires palestiniens contre la brutalité et les plans des autorités d'occupation israéliennes. Cela assurerait les droits de l'homme élémentaires des Palestiniens - le droit à la vie et le droit à la survie.

Cela constituerait d'importantes étapes sur la bonne voie. Cependant, une solution générale et juste à la tragédie que vit notre peuple sous occupation exige le retrait total d'Israël des territoires occupés arabes et palestiniens, y compris Jérusalem, et la réalisation du droit du peuple palestinien à l'autodétermination dans sa propre terre et sans ingérence étrangère. C'est là un droit sacré, auquel tous les peuples ont droit et que garantissent tous les instruments internationaux, en particulier la Charte des Nations Unies.

M. Al-Kidwa (OLP)

Nous espérons que le Conseil de sécurité, tout en traitant de la situation grave et sanglante dans les territoires arabes occupés sera en mesure de prendre d'autres mesures sur la voie d'une solution à la question du Moyen-Orient, au coeur de laquelle se trouve la question palestinienne. L'OLP a confirmé à maintes reprises et à tous les niveaux - y compris à la dix-huitième session de son conseil national tenue à Alger - son attachement international notamment à la légitimité internationale et aux résolutions des Nations Unies, ces résolutions étant la base d'un règlement politique juste, permanent et global. Nous appuyons également la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous l'égide des Nations Unies, avec la participation sur un pied d'égalité de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, ainsi qu'avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

M. Al-Kidwa (OLP)

Mais le mépris qu'Israël affiche pour la volonté internationale et son rejet des résolutions des Nations Unies - et en fait de l'idée même d'une conférence internationale de paix - sont à l'origine de la détérioration de la situation explosive et de l'absence de paix et de sécurité dans la région.

Les attaques perpétrées contre notre peuple palestinien vivant dans les territoires occupés, les camps et tous les villes et villages de la Rive occidentale et de la bande de Gaza font partie d'une campagne de terreur et de liquidation. Ce peuple se tourne vers le Conseil de sécurité dans l'espoir que celui-ci puisse mettre un terme à l'effusion de sang dont il est victime de la part des néo-faacistes et lui restituer ses droits nationaux inaliénables et reconnus et l'aider à les exercer.

M. LI Luye (Chine) (interprétation du chinois) : Monsieur le Président, permettez-moi, pour commencer, de vous féliciter chaleureusement, vous qui représentez de façon si remarquable l'Union des Républiques socialistes soviétiques, pays voisin de la Chine, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je suis certain qu'avec votre personne à la présidence, les travaux du Conseil durant ce mois aboutiront à d'excellents résultats.

J'aimerais également saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à S. E. l'Ambassadeur Kiyooki Kikuchi, du Japon, Représentant permanent d'un autre pays voisin de la Chine, qui a présidé avec tant de réussite les travaux du Conseil le mois dernier.

La présente session de l'Assemblée générale vient d'achever son débat sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés et a adopté un certain nombre de résolutions sur cette question. Les déclarations prononcées par diverses délégations ainsi que les résolutions de l'Assemblée générale ont condamné les autorités israéliennes pour leurs politiques et pratiques erronées contre le peuple palestinien dans les territoires occupés. Elles ont réaffirmé que la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre est applicable à la Palestine et aux autres territoires arabes, y compris Jérusalem, passée sous occupation israélienne en 1967, et ont exigé qu'Israël, en tant que puissance occupante, reconnaisse et respecte les dispositions de cette convention.

M. Li Luye (Chine)

Aussi est-il extrêmement regrettable, alors que l'encre des résolutions a à peine eu le temps de sécher, que les territoires occupés aient résonné des coups de feu des troupes israéliennes réprimant le peuple palestinien, des cris de protestation des familles des victimes innocentes et des plaintes déchirantes des blessés. Nous ne pouvons que nous déclarer profondément indignés et gravement préoccupés par l'intensification de la répression armée de la part des autorités israéliennes d'occupation ainsi que par le fait qu'elles continuent de fouler aux pieds le droit fondamental du peuple palestinien à l'existence, au mépris total de l'opinion mondiale, du droit international et de l'autorité des Nations Unies.

Nous sommes favorables à la proposition faite par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et les pays arabes en vue de la convocation de réunions du Conseil de sécurité pour examiner la situation et adopter des mesures pour empêcher qu'elle ne se détériore davantage. A cet égard, nous voudrions exprimer notre sympathie et notre solidarité à l'endroit du peuple palestinien des territoires occupés dans sa juste lutte pour le droit à l'existence.

A la réunion que le Conseil a tenue le 11 décembre, le représentant d'Israël a usé de son langage habituel, que nous connaissons bien. Dans sa déclaration, il a qualifié la résistance populaire dans les territoires occupés contre les actes de répression brutale d'incitation à la violence, s'efforçant ainsi d'éviter de faire porter aux autorités israéliennes d'occupation la responsabilité qui est la leur au regard des conséquences de leur répression armée. Mais cette tactique ne marchera pas. Tout le monde sait que là où il y a occupation il y a résistance. Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport,

"Le fait qu'Israël occupe des territoires arabes depuis plus de 20 ans a causé et continue de causer un vif ressentiment dans la population. L'occupation a provoqué beaucoup de troubles et d'actes de violence, et il en est résulté la mort de nombreuses victimes innocentes." (A/42/714, par. 35)

Dans son rapport, le Secrétaire général déclare très clairement que c'est l'occupation qui est la cause des troubles et de la violence. C'est là un fait que nul ne saurait contester.

Ces jours derniers, plusieurs Palestiniens ont été abattus à la suite de rafales tirées dans les territoires occupés de Gaza et de la Rive occidentale. Ces incidents sanglants ont encore aggravé la situation tendue existant dans les territoires occupés, et de nouveaux affrontements et sanglants incidents à plus

M. Li Luye (Chine)

grande échelle risquent de se produire à tout instant. Devant cette dangereuse situation, la délégation chinoise estime qu'il importe absolument que le Conseil réaffirme clairement l'applicabilité de la Convention de Genève de 1949 à la Palestine et aux autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967 et demande une fois de plus aux autorités israéliennes de se conformer immédiatement et scrupuleusement aux dispositions de cette convention et de mettre fin à leurs pratiques répressives à l'égard des Palestiniens. Le Conseil devrait également envisager l'adoption d'autres mesures spécifiques et efficaces dans ce sens.

Nous savons tous parfaitement bien que le fond du problème du Moyen-Orient réside dans le fait que la Palestine et d'autres territoires arabes sont occupés par Israël et que le peuple palestinien est totalement privé de ses droits nationaux. Voilà la question fondamentale que le Conseil de sécurité doit s'efforcer de résoudre. A présent que la communauté internationale a convenu dans sa quasi-totalité que le meilleur moyen de parvenir à un règlement juste du problème du Moyen-Orient est la convocation d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies, la délégation chinoise est d'avis que tous les membres du Conseil, notamment les membres permanents, devraient oeuvrer à contribuer de façon positive à la convocation de cette conférence. Le Gouvernement israélien devrait modifier ses politiques erronées le plus tôt possible, accepter la tendance de l'évolution historique actuelle et faire preuve de la volonté politique nécessaire à la convocation d'une conférence internationale destinée à réaliser un règlement juste et durable du problème du Moyen-Orient, y compris la question qui en constitue le cœur - la question de Palestine. Persister dans l'intransigeance et s'accrocher obstinément à une politique d'agression et d'occupation, cela ne le mènera nulle part.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de la Chine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SHAH NAWAZ (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer, à vous et aux autres membres du Conseil de sécurité, la reconnaissance de ma délégation pour la possibilité qui m'est donnée de participer au débat en cours sur la situation dans les territoires arabes occupés. Nous nous félicitons de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre et sommes certains que les débats du Conseil bénéficieront grandement de votre habileté et de votre expérience diplomatiques.

Au cours de ce mois, nous avons assisté au grand événement de l'heureuse conclusion de la réunion au sommet qui a eu lieu à Washington entre les dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis. Nous espérons que le Sommet a mis en branle des processus importants qui donneront un élan nouveau aux mesures prises collectivement par la communauté internationale pour renforcer la paix et la sécurité internationales.

Je souhaite également saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur Kikuchi, du Japon, pour la façon exemplaire dont il a présidé les travaux du Conseil le mois dernier.

Au fil des années, le Conseil a débattu à maintes reprises la récurrence tragique de la violence dans les territoires arabes et palestiniens occupés, dans l'engrenage bien connu des affrontements sanglants entre la population palestinienne et les forces d'occupation israéliennes qui provoquent morts et destructions, ainsi que la perte de nombreuses personnes innocentes. Au cours des huit derniers jours, ces incidents ont pris des dimensions particulièrement tragiques. Dans les déclarations qu'ils ont faites devant le Conseil, vendredi dernier, l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine et le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ont traité en détail de la situation qui règne actuellement dans la région. La vague de violence, qui s'est déchaînée il y a une semaine continue sans relâche, et la fréquence et la violence accrues des incidents fait l'objet de rapports quotidiens dans la presse internationale.

De nombreux Palestiniens ont été tués au cours de ces sept jours d'échauffourées ininterrompues qui, d'après les fonctionnaires de l'Office de secours des Nations Unies, ont été les plus violentes de ces dernières années. La violence, qui a pris naissance dans le district de réfugiés de la bande de Gaza, s'est étendue à la Rive occidentale, où de nombreuses villes arabes restent fermées à la suite d'une grève générale.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

Dans ce qui pourrait être décrit comme la semaine la plus violente en 20 ans d'occupation israélienne, les rapports en provenance de Gaza indiquent que le nombre de victimes s'élève à mesure que l'armée israélienne tire sur les Palestiniens dans la bande de Gaza pour les tuer et les terroriser afin de les amener à la soumission.

Ces tirs indiscriminés de l'armée israélienne ne sont pas parvenus à intimider la jeunesse palestinienne acculée, qui répond par un défi courageux à ces actes de violence atroces contre les habitants innocents des camps de réfugiés. D'après le New York Times d'aujourd'hui, les combats se sont étendus à toute la bande de Gaza, où quelque 650 000 Palestiniens se sont regroupés dans des villages et des quartiers de réfugiés appauvris. Le Directeur des Nations Unies, sur le terrain, aurait décrit cette situation comme étant "soit un manque de respect total envers la loi, soit un soulèvement populaire."

En d'autres occasions, après avoir débattu la récurrence de la violence dans les territoires occupés, le Conseil, conscient de la gravité de la situation, a réaffirmé que la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre s'appliquait aux territoires palestiniens et autres territoires arabes, y compris Jérusalem. Ces déclarations du Conseil ont reçu peu d'attention. Les réaffirmations du même genre par l'Assemblée générale, qui a condamné à maintes reprises les pratiques israéliennes dans les territoires occupés, sont également restées sans écho. La tragédie de la Palestine a profondément préoccupé la communauté internationale presque tout au long de ce siècle; mais le cycle de la répression et de la révolte, de l'oppression et de la violence, du défi et des représailles s'est poursuivi sans relâche. Après toutes ces années tragiques, il n'y a ni paix ni sécurité dans ces territoires. Loin d'être devenus un refuge, ces camps de réfugiés sont devenus des lieux de tueries d'innocents.

Il est bien évident que ni le recours sans frein à la force, ni les tentatives faites pour obliger par la terreur le peuple palestinien à chercher la sécurité dans l'exil, ne peuvent apporter la paix et la sécurité à la région. Il est également évident que la paix et la sécurité ne pourront être restaurées dans la région tant qu'Israël ne reconnaîtra pas le droit inaliénable du peuple palestinien à disposer de sa propre patrie.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

Sans une paix juste et durable, fondée sur la reconnaissance du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, la situation dans le Moyen-Orient restera explosive. Aucun peuple ne peut vivre indéfiniment dans un état de guerre. Israël lui-même a besoin de paix. Il peut choisir une paix durable en reconnaissant les droits légitimes du peuple palestinien et en abandonnant sa politique expansionniste. Le déracinement du peuple de Palestine de sa patrie et la déstabilisation de cette région stratégique, dont est responsable la politique d'Israël, n'apporteront pas la paix à Israël, pas plus qu'elles ne mettront fin à son isolement dans la communauté internationale.

La résolution 38/58 de l'Assemblée générale, adoptée à sa trente-huitième session, en 1983, recommande la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et souligne certains éléments fondamentaux indispensables à l'heureux aboutissement d'un règlement global. L'an dernier, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont demandé une prompt application de cette résolution et ont souligné la nécessité d'une convocation rapide de la conférence internationale de paix. Ils ont souligné

"la responsabilité majeure qui incombe au Conseil de sécurité de faciliter la convocation de la Conférence et de prévoir les arrangements institutionnels appropriés afin de garantir l'application des accords auxquels on parviendra à l'issue de la Conférence."

Presque tous les membres de la communauté internationale réalisent désormais qu'une conférence internationale de la paix est indispensable pour résoudre ce problème complexe.

Nous sommes encouragés par les remarques du Secrétaire général selon lesquelles les efforts particuliers qu'il a faits pour encourager la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient ont été appuyés par les dirigeants de toutes les parties au conflit. Il est regrettable que cette possibilité historique ne puisse être saisie, par suite de l'attitude négative d'Israël. Comme le Secrétaire général l'a souligné :

"L'obstacle majeur à l'heure actuelle est toutefois d'une autre nature - le fait que le Gouvernement israélien ne parvient pas dans son ensemble à accepter le principe d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies. Tant qu'il ne conviendra pas que c'est là le meilleur moyen de négocier un règlement de paix, tout progrès demeurera difficile."

(A/42/714, par. 33)

M. Shah Nawaz (Pakistan)

Notre attachement à la cause de l'autodétermination et de l'indépendance palestiniennes est profondément ancré dans les principes et dans la conviction. Nous faisons pleinement nôtre la teneur des communiqués publiés hier par les membres de l'Organisation de la conférence islamique et du Bureau de coordination des pays non alignés aux Nations Unies. Ces communiqués soulignent qu'il est impératif de permettre au peuple palestinien d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et de convoquer la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient envisagée, avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, sur un pied d'égalité.

La communauté internationale estime que la convocation d'une telle conférence est une nécessité pressante. Le Conseil de sécurité se doit d'accorder un appui unanime au Secrétaire général dans les efforts qu'il fait pour convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Les obstacles de procédure, créés pour gagner du temps, ne doivent pas l'emporter sur l'objectif d'une paix durable qui doit être réalisée par le biais de la conférence de paix envisagée. Les Etats palestiniens et arabes ont montré qu'ils étaient prêts à oeuvrer à une solution pacifique dans le cadre de la conférence envisagée. Dans ces conditions, il est du devoir évident d'Israël de renoncer à son intransigeance et à ses tactiques dilatoires et de se joindre à la communauté internationale dans les efforts qu'elle déploie pour rechercher un règlement juste et une paix durable dans la région.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant du Pakistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Yémen. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BASENDWAH (Yémen) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce dernier mois de l'année. Je m'en félicite pour les raisons suivantes : premièrement, parce que vous représentez un grand pays avec lequel mon pays - la République arabe du Yémen - entretient des relations étroites basées sur l'amitié et le respect mutuel; deuxièmement, parce qu'il ne fait aucun doute pour moi que votre expérience et votre sagesse vous permettront de mener à bonne fin les travaux de ce conseil plus important que n'importe quel autre au monde, contribuant ainsi à la solution de nombreux problèmes régionaux ou internationaux, nouveaux ou anciens, la question de Palestine notamment.

Qu'il me soit également permis de féliciter votre prédécesseur, le Représentant permanent du Japon, qui n'a pas ménagé ses efforts lorsqu'il a présidé les délibérations du Conseil le mois dernier.

Tout en vous remerciant, Monsieur le Président, et en remerciant les autres membres du Conseil d'avoir bien voulu accéder à notre requête et nous inviter à participer à la discussion sur ce point, je m'engage à être aussi bref que possible afin que nous utilisions au mieux le temps précieux du Conseil.

Point n'est besoin d'entrer dans les détails des événements qui se produisent dans les territoires palestiniens occupés. L'exposé qu'a fait mon frère et collègue, M. Zehdi Terzi, de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et la déclaration de M. Nasser Al-Kidwa, Vice-Président de l'OLP, aujourd'hui même, ont été suffisamment complets pour nous convaincre que des horreurs avaient été commises

En fait, ce que nous avons vu sur nos écrans de télévision et entendu sur les ondes internationales concernant ces événements - encore que tout cela soit présenté de façon favorable à Israël - montre à l'évidence que le peuple palestinien est décidé à libérer sa terre et à recouvrer sa liberté tandis que l'occupant israélien entend bien continuer à imposer son autorité par les armes, la force, et par tous les moyens de destruction.

Mon coeur saigne quand je vois, à la télévision américaine, les images de ce qui se passe dans les villes de la bande de Gaza et de la Rive occidentale. Comme d'autres représentants, sans doute, j'ai vu des soldats israéliens armés jusqu'aux dents des armes les plus sophistiquées, fantassins et unités blindées, tirant dans toutes les directions, au hasard, contre des citoyens palestiniens sans défense. Nombre de ceux-ci s'écroulent, morts ou blessés. Personne n'est épargné, pas même

M. Basendwah (Yémen)

les petits enfants, les vieillards ou les femmes parties peut-être de leur maison pour tenter de savoir ce qu'il était advenu de leurs enfants ou de leurs frères, pas même les étudiants et les jeunes. Est-il spectacle plus barbare que celui-là?

Mais le représentant de Tel Aviv - M. Netanyahu -, au lieu d'avoir honte et de se cacher, est venu nous dire fièrement que les autorités israéliennes, en faisant agir son armée de la sorte, ne faisait que son devoir et ne violait en aucun cas le droit international. Au contraire, elles essaient de faire régner l'ordre et la justice. Il voudrait nous faire croire que la présence de l'armée israélienne d'occupation dans les territoires palestiniens occupés est parfaitement légale. Il va jusqu'à prétendre que l'occupation du territoire d'autrui est sanctionnée par le droit international, que cela plaise ou non au Conseil et à la communauté internationale. Quel défi!

C'est afficher un mépris sans précédent pour la Charte des Nations Unies, le droit international, la communauté internationale et l'ensemble des Nations Unies, de cet important conseil notamment. Y a-t-il d'ailleurs un plus gros mensonge? M. Netanyahu reconnaît à l'agresseur le droit d'utiliser la force, mais pas à ceux qui ont été attaqués et dont le pays est occupé, comme indiqué dans la résolution 40/61 de l'Assemblée générale. Mais ces mensonges n'abusent personne.

Ce n'est qu'une tentative de plus pour détourner notre attention de la question qui nous occupent. Il cherche à rejeter le blâme sur d'autres pays arabes, oubliant ou semblant oublier que nous ne parlons pas de ce qui se passe dans des pays indépendants mais dans des territoires occupés. Comme toujours, il attribue à l'Organisation de libération de la Palestine la résistance quotidienne dans les territoires palestiniens occupés. Il oublie que c'est bien la meilleure preuve de la fidélité du peuple palestinien à ses dirigeants. Cela implique que toute solution de la question palestinienne et du conflit israélo-palestinien commande la participation de l'Organisation de libération de la Palestine. Son intelligence, lui a-t-elle joué des tours, cette fois-ci?

M. Netanyahu saute toujours, dans toute discussion sur les territoires palestiniens occupés, aux conclusions. Il part toujours de la prémisse que les Israéliens - les occupants - sont les victimes. Il sait - peut-être mieux que quiconque - que toute discussion sur un sujet donné, si elle est basée sur la relation logique entre la prémisse et la conclusion, revient à essayer de traiter le cancer avec de l'aspirine. S'il avait étudié soigneusement les raisons qui

M. Basendwah (Yémen)

poussent les Palestiniens à résister, il ne s'y serait pas trompé. Mais il ne veut pas faire cet effort. Il connaît la vérité, mais il ne veut pas l'admettre. Ne sait-il pas que l'occupant c'est son peuple et que les Palestiniens souffrent sous le joug de l'occupation israélienne?

Le débat sur les dangereux incidents qui se produisent dans les territoires palestiniens occupés ne devrait pas détourner l'attention du Conseil du fait que ce qui se passe dans cette région de la Palestine depuis 1967 n'est que le résultat inévitable d'une intervention illégale et illégitime. N'était-ce l'occupation israélienne de la Palestine, nous ne verrions pas des Palestiniens dans les rues exigeant leur liberté et un Etat indépendant.

On le sait, Israël ne veut pas rendre la terre à son peuple et il refuse de se retirer de ce qui leur reste de leur patrie. Il est prêt à recourir à toutes les formes d'oppression et de répression contre les Palestiniens pour continuer à occuper Jérusalem, la Rive occidentale et la bande de Gaza. Il veut soumettre les Palestiniens à sa puissance et à son autorité. Il veut annexer le reste de la Palestine qu'il occupe depuis 1967.

M. Basendwah (Yémen)

Si Israël avait voulu la paix, la paix n'aurait pas tardé jusqu'à ce jour. La voie de la paix est claire comme l'eau de roche, comme elle figure on ne peut plus clairement dans la résolution 38/58 C. Israël ne veut pas d'une telle paix. Il veut une paix qu'il imposera lui-même; la paix du statu quo; la paix de la capitulation. C'est pourquoi il continue de refuser la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, ce qui est confirmé par le Secrétaire général dans son dernier rapport à l'Assemblée générale.

Israël a peut-être eu recours à cette conduite parce qu'il est berné par l'illusion de pouvoir continuer à occuper les territoires arabes palestiniens après son agression lâche contre l'Egypte, la Syrie et la Jordanie en juin 1967, cherchant à donner à son occupation une sorte de légitimité, pour qu'elle devienne universellement acceptable, comme en 1948.

C'est la volonté de Dieu, la fatalité de l'histoire et des événements récents montrent une fois de plus qu'il faut précipiter la convocation d'une conférence internationale de paix. En attendant celle-ci, notre Conseil doit assumer son devoir et mettre fin aux massacres horribles perpétrés par l'armée israélienne ainsi qu'à l'effusion du sang des civils palestiniens; il doit assurer à ces derniers des conditions de vie respectables dans la paix, à l'abri des agressions menées contre eux par les autorités d'occupation israéliennes, en attendant que leurs terres soient libérées et soit établi leur propre état indépendant.

Toutefois, les visées d'Israël tendent à empêcher l'instauration d'un Etat palestinien indépendant et à conserver la Rive occidentale, Jérusalem et Gaza sous contrôle israélien et à les faire coloniser par des immigrants juifs, comme par le passé.

Est-il possible que le monde reste spectateur alors qu'Israël essaie d'appliquer ses visées criminelles et ceci depuis 1948? Mais tant qu'Israël continuera d'occuper les territoires arabes, et c'est là notre réconfort, la résistance populaire se maintiendra et s'intensifiera. Le fait demeure que les événements de ces derniers jours ne sont pas simplement une simple révolte mais bien une révolution populaire de grande envergure et même les amis d'Israël l'admettent.

Il ne suffit pas de condamner. Le Conseil doit imposer des sanctions contre Israël pour l'obliger à accepter la convocation d'une conférence de paix sur le Moyen-Orient avec la participation de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien, sur un pied d'égalité,

M. Basendwah (Yémen)

comme cela a été confirmé par les résolutions du Sommet de Amman que le représentant d'Israël a essayé de dénigrer et de déformer sous prétexte que l'OLP n'a pas joué un rôle aussi important que par le passé. Le représentant d'Israël n'a qu'à revoir le projet de résolution A/42/209 A, tel qu'adopté par l'Assemblée générale il y a quelques jours; celui-ci contient un paragraphe entier sur la Conférence au sommet de Amman. Il saura ainsi que ce qu'il a dit ne trompe que lui.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant du Yémen des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit et à l'endroit de mon pays.

L'orateur suivant est le représentant du Ghana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DUMEVI (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, vous représentez un pays avec lequel le Ghana entretient depuis longtemps des relations amicales basées sur le respect mutuel. C'est par conséquent un grand plaisir pour la délégation du Ghana de vous voir occuper le siège de Président du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Je voudrais vous faire part des félicitations de la délégation du Ghana.

Je voudrais également rendre un hommage mérité à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Kikuchi, du Japon, pour le travail admirable qu'il a accompli au mois de novembre.

Le Conseil de sécurité se réunit une fois encore en raison de la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens et arabes occupés. Pendant neuf jours consécutifs la violence a déferlé sur les territoires occupés. Selon les derniers rapports, le nombre des victimes s'élève maintenant à 12 personnes tuées et à plusieurs blessés.

Depuis le début de l'examen de la question au Conseil vendredi dernier, le 8 décembre, la délégation du Ghana a prêté une oreille des plus attentives aux déclarations des différents orateurs, notamment à celle du représentant d'Israël, qui a donné la version de son gouvernement des événements de ces derniers jours. Un fait ressort clairement, à savoir que les derniers événements tragiques sont dus aux tentatives des forces d'occupation israéliennes de réprimer une manifestation de jeunes Arabes palestiniens qui protestaient contre la mort de quatre de leurs compatriotes à Jabaliya, dans les territoires occupés, tués par un camion conduit par un Israélien. Alors que le représentant d'Israël cherchait à faire passer cet incident comme un banal accident de la route en Israël, les jeunes Palestiniens étaient convaincus que la mort des quatre Palestiniens était une vengeance pour l'assassinat d'un homme d'affaires juif le 6 décembre dernier.

M. Dumevi (Ghana)

Dans le déferlement de la violence qui a suivi, les troupes d'occupation israéliennes ont abattu deux jeunes Palestiniens et en ont blessé 18 autres au cours d'une seule journée à Gaza. Dans un incident connexe, des hélicoptères israéliens, selon certains rapports, auraient jeté des grenades lacrymogènes sur des groupes de jeunes Palestiniens qui s'étaient rassemblés dans la cour de l'hôpital Shifa où leurs collègues blessés avaient été hospitalisés. Les troupes israéliennes, selon les rapports, auraient également abattu quatre Palestiniens dans le camp de réfugiés de Balata sur la Rive occidentale et en auraient blessé 30 lors d'une autre manifestation dans la même région. Selon d'autres rapports, dans le camp de réfugiés de Kalandia au nord de Jérusalem, 23 étudiants qui avaient hissé le drapeau palestinien au cours d'une manifestation ont été arrêtés, alors que 12 autres ont été blessés au cours d'échauffourées avec la police.

Il y a une similarité frappante entre les événements tragiques d'aujourd'hui et la violence des années précédentes. L'année dernière, les victimes étaient des étudiants de l'Université Bir Zeit sur la Rive occidentale. Au cours de cet incident, les forces d'occupation israéliennes, armées de mitrailleuses et de grenades lacrymogènes, avaient ouvert le feu sur les étudiants, en tuant deux et en blessant 15.

M. Dumevi (Ghana)

Les morts et les blessés faisaient partie d'un groupe d'étudiants qui manifestaient pour protester contre les attaques aériennes, navales et d'artillerie lancées contre les camps palestiniens au Sud-Liban et manifester leur reconnaissance pour la solidarité manifestée par le reste du monde lors de la célébration de la Journée de la Palestine.

Dans la violence qui se déchaîne actuellement, les victimes sont encore des jeunes Arabes palestiniens âgés d'une dizaine d'années, notamment un adolescent de 11 ans originaire de la ville de Khan Yunis, dans la bande de Gaza. Il aurait été tué par les forces israéliennes qui lui auraient tiré une balle dans la tête.

Le représentant d'Israël a justifié ces coups de feu en disant que son gouvernement exerçait son droit de faire respecter l'ordre public. On peut alors poser la question : le respect de l'ordre public doit-il s'obtenir en tirant une balle dans la tête de jeunes sans défense? Il est difficile à la délégation du Ghana d'accepter la justification avancée par le représentant d'Israël.

L'assassinat de ce garçon de Khan Yunis, âgé de 11 ans, comme de ceux qui ont été abattus dans différentes parties des territoires occupés, nous incite à conclure une fois de plus que les autorités israéliennes ont recouru à une force excessive pour réprimer l'expression d'une opposition politique légitime.

La délégation du Ghana condamne vigoureusement l'assassinat de Palestiniens sans défense et les excès de violence auxquels se livrent les autorités d'occupation et l'armée. Cette situation revêt une telle gravité et une telle ampleur tragique que l'attitude presque superficielle, teintée d'un léger mépris adoptée par le représentant d'Israël dans ses déclarations est des plus regrettables et des plus malencontreuses.

Au vu de cette série d'actes perpétrés par Israël, tels que les assassinats commis au hasard, les enlèvements, les arrestations administratives et les manœuvres de harcèlement auxquelles sont soumis les Arabes palestiniens à Jérusalem-Est et dans d'autres territoires occupés, on ne peut que conclure que ces derniers incidents ont été prémédités dans le but de démontrer une fois encore la supériorité militaire d'Israël et, donc, sa capacité d'étouffer les aspirations des Palestiniens. Outre qu'elle est qu'illusoire, cette attitude ne peut qu'aggraver une situation déjà explosive, avec inévitablement de graves conséquences pour la paix et la sécurité internationales. La vérité, dans cette affaire, c'est que l'histoire témoigne depuis toujours que les aspirations légitimes d'un peuple ne peuvent être indéfiniment réprimées. Israël ferait bien d'en tirer la leçon.

M. Dumevi (Ghana)

Les événements de ces derniers jours mettent de nouveau en relief la gravité du défi que la question de Palestine non résolue représente pour le Conseil et pour la communauté internationale. Etant donné la menace potentielle à la paix et à la sécurité qu'engendre la dégradation de la situation, le Conseil, de l'avis de la délégation du Ghana, doit agir rapidement et fermement.

A cet égard, la délégation du Ghana voit trois possibilités d'action - qu'il me soit permis de souligner que ce ne sont pas là les trois seules; il s'en faut :

Tout d'abord, le Conseil devrait inviter une fois encore Israël à s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des populations des territoires arabes occupés, conformément à la Convention de Genève de 1949. Par sa résolution 592 (1986), le Conseil, l'an dernier, a réaffirmé l'applicabilité de cette Convention à la Palestine et aux autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967. Le Conseil doit donc demander à Israël de renoncer à ce qui est devenu une violation coutumière de la Convention.

Deuxièmement, le Conseil devrait inviter Israël à relaxer toutes les personnes détenues à la suite des émeutes de cette semaine.

Troisièmement, la délégation du Ghana est d'avis que l'on doit examiner d'urgence la question de la conférence internationale sur le Moyen-Orient proposée. Les décisions de la session actuelle de l'Assemblée générale témoignent une fois de plus que cette idée jouit d'un énorme appui.

Le Ghana apprécie les efforts inlassables du Secrétaire général et de ses adjoints qui, en dépit de revers initiaux, continuent de maintenir l'élan en permettant que se poursuive le dialogue avec les parties concernées. Le principal obstacle est toujours l'attitude négative du Gouvernement israélien. Nous voulons espérer qu'Israël entendra le conseil de l'immense majorité, fera preuve de plus de réalisme et évitera d'insister sur des conditions préalables qui, à notre avis, non seulement manquent de réalisme mais encore perpétuent un climat d'animosité et de conflit. Après tout, 20 ans d'étalage de force débridé par Israël dans ses relations avec ses voisins n'ont diminué en rien les aspirations légitimes du peuple palestinien ni permis à Israël de renforcer sa sécurité. Il est peut-être temps qu'Israël réévalue sa politique et oeuvre à l'établissement de relations de bon voisinage, dont ont besoin tous les pays, faibles ou puissants.

M. Dumevi (Ghana)

Je voudrais m'arrêter ici pour adresser quelques mots aux amis d'Israël. L'attitude obstinée d'Israël découle largement du fait qu'il peut compter sur ses amis pour affaiblir toute décision collective du Conseil relative à la question de Palestine et à la situation au Moyen-Orient. L'indulgence excessive manifestée envers Israël ne fait qu'endurcir son attitude et est un facteur décisif dans la diminution de la crédibilité du Conseil dans la question du conflit arabo-israélien. Nous espérons que les amis d'Israël repenseront leur position et se joindront à la majorité pour prendre des mesures urgentes en vue de résoudre le problème sous tous ses aspects.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant du Ghana pour les paroles aimables qu'il a adressées à mon pays et à ma personne.

L'orateur suivant est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MAHALATTI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter de votre accession à la présidence de cet organe important qui, étant responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, est donc l'un des organes les plus essentiels pour régir, de manière civilisée, les relations internationales. Je suis certain que, sous votre sage direction, les efforts du Conseil aboutiront, pendant le mois en cours, à des résultats positifs en ce qui concerne toutes les questions d'importance internationale.

Nous remercions également l'Ambassadeur et la délégation du Japon pour la manière excellente dont ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Les derniers actes de violence extrême perpétrés par les forces de l'occupant sioniste ne sont ni surprenants ni différents en quoi que ce soit des actes perpétrés dans le cadre de la politique que l'entité sioniste a toujours menée tout au long de ses 40 années d'existence sanglante. Les agents sionistes et ceux qui les appuient occupent les terres palestiniennes en recourant à la violence, à la trahison et aux crimes contre l'humanité tout entière. Les atrocités et les actes de violence auxquels les occupants sionistes ont recours depuis 40 ans contre les Palestiniens et les autres musulmans dans la région ne sont un secret pour personne.

Le terrorisme introduit dans la région par les dirigeants sionistes il y a 40 ans, l'occupation des terres musulmanes grâce à une politique de terreur et d'expansion, l'invasion du Liban, le massacre de musulmans innocents dans les camps de réfugiés de Sabra et de Chatila, les derniers actes de génocide sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, ainsi que l'attaque brutale et tous azimuts d'hier contre la vallée de Bekkaa sont tous des manifestations inévitables d'un seul phénomène : le sionisme. La violence, la terreur, le génocide, l'expansionnisme, la trahison et le crime aux fins de domination sont simplement les composantes de la philosophie du sionisme. Nous ne nous faisons pas d'illusion. Nous sommes indignés, mais non surpris, par ce dernier massacre israélien de musulmans palestiniens.

Depuis combien de temps ne nous plaignons-nous pas à l'Organisation des Nations Unies des atrocités de sa propre création illégitime, la non-entité sioniste? Combien de fois l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité n'ont-ils pas condamné, en vain, le régime d'occupation pour ses crimes brutaux contre les

M. Mahalatti (République islamique d'Iran)

Palestiniens? En quoi les choses sont-elles différentes cette fois - même si le Conseil de sécurité fait preuve de la volonté politique nécessaire pour condamner la non-entité sioniste, ce qu'il devrait naturellement faire, constitutionnellement parlant? Mais nous ne nous faisons pas d'illusion.

Après le récent Sommet arabe d'Amman, où la cause de la Palestine a été trahie, le régime sioniste, ayant ainsi reçu le feu vert, a intensifié son élimination des habitants musulmans de la Rive occidentale et de la bande de Gaza dans l'espoir de dépeupler la région et de perpétuer son occupation traîtresse des terres musulmanes. Les musulmans palestiniens sous occupation sioniste, déçus par le Sommet arabe et mis à l'écart par les participants à ce sommet aux termes d'un communiqué final qui reflète la soumission, ont pris l'affaire entre leurs mains. Des adolescents, des hommes âgés et des femmes ont intensifié leur résistance à l'occupation de leurs terres.

La résistance héroïque et la persévérance sans précédent manifestées par les musulmans palestiniens dans la lutte qu'ils mènent contre le régime sioniste, qui est appuyé par les Américains, a nourri de nouveaux espoirs dans le coeur non seulement des Palestiniens opprimés, mais de toute la nation musulmane. La lutte courageuse des musulmans palestiniens a, une fois encore, réglé le sort de tous les conspirateurs qui souhaitent légitimer les accords de Camp David ou transiger avec la non-entité sioniste.

A cette heure, une bataille inégale fait rage dans les territoires occupés entre, d'un côté, de jeunes Palestiniens armés de leur foi intrépide et de pierres et, de l'autre, les forces sionistes armées de dollars américains, de mitrailleuses, de chars et de blindés. Dans cette bataille inégale, les souffrances et les sacrifices des Palestiniens et la brutalité et la sauvagerie de l'ennemi sioniste sont manifestes pour chacun, et ont été évoqués en partie par les orateurs précédents.

Selon les informations que nous avons reçues ce matin, 30 musulmans palestiniens ont été martyrisés et plus 300 autres ont été blessés par les forces d'occupation sionistes. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran condamne énergiquement le massacre des habitants musulmans sans armes des territoires occupés et réaffirme en même temps son appui total et sans réserve à la lutte menée par les musulmans palestiniens pour recouvrer leur territoire dans sa totalité.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DJOUDI (Algérie) : Monsieur le Président, c'est une satisfaction pour la délégation algérienne que de vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité pour ce mois de décembre. Notre satisfaction est d'autant plus grande que vous représentez un grand pays, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, avec lequel l'Algérie se félicite d'entretenir des relations traditionnelles d'amitié et de coopération. Nous sommes convaincus que votre compétence de même que vos qualités personnelles reconnues et appréciées ne seront pas les moindres des gages requis par une tâche exigeante et difficile.

Notre appréciation va également à S. E. M. Kikuchi, Représentant permanent du Japon, pour l'efficacité avec laquelle il a présidé aux travaux de cet organe durant le mois écoulé.

Au moment même où l'Assemblée générale réaffirmait l'urgence de la convocation d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient et invitait le Secrétaire général à n'épargner aucun effort pour hâter sa tenue, le régime sioniste, recourant aux mêmes méthodes auxquelles il a accoutumé la communauté internationale, perpétrait de nouveaux crimes contre les populations arabes des territoires occupés.

Une fois de plus, des innocents, dont des enfants et des adolescents, sont tombés sous les balles israéliennes, victimes d'une répression aveugle, au seul motif qu'ils étaient Palestiniens et qu'ils entendaient le rester. Une fois de plus, les fils de Palestine viennent, par le don de leur vie et l'effusion de leur sang, témoigner de l'injustice intolérable faite au peuple palestinien et de la volonté irréductible de ce dernier de recouvrer un jour ses droits nationaux, tous ses droits nationaux.

Les faits sont clairs, et nulle tentative de manipulation, nul exercice de rhétorique, nulle distorsion des événements ne pourront les altérer ou en minimiser la gravité. Les images sont là, dans toute leur brutalité, sur tous les écrans de télévision du monde.

Le feu a été délibérément ouvert contre des civils désarmés, pour la plupart des écoliers et des étudiants, en plusieurs endroits dans les territoires occupés, semant la mort et la désolation parmi la population civile.

M. Djoudi (Algérie)

Ces actes injustifiables qui se sont répétés au fil des jours et qui ont fait des dizaines de victimes innocentes, constituent un assassinat prémédité qui atteste tout simplement le mépris que le régime sioniste a pour les vies humaines et sa détermination à recourir à tous les moyens pour tenter d'étouffer la voix du peuple palestinien.

Les incidents sanglants qu'ont connus ces derniers jours la bande de Gaza et la Cisjordanie, et dont un communiqué du Commissaire général de l'UNRWA révèle toute la gravité, sont venus rappeler toute l'horreur de l'occupation israélienne et, par là-même, la responsabilité qui incombe à cette Organisation et singulièrement à ce Conseil d'y mettre un terme définitif et le rendre justice à un peuple dépossédé de sa patrie et de ses droits nationaux.

C'est dans ce climat de terreur et de violence qu'une nouvelle génération de Palestiniens, qui est née et a grandi sous l'occupation, brave aujourd'hui, avec un courage et une détermination admirables, les forces d'oppression et proclame sa foi inébranlable en la justesse de sa cause.

Cette résistance héroïque qui se manifeste avec éclat dans l'ensemble de la Palestine occupée est digne de l'admiration et de l'appui de tous les peuples du monde, et c'est le lieu pour la délégation algérienne de la saluer en ce qu'elle constitue un acte de foi en l'issue inéluctable du combat de libération nationale du peuple palestinien sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine.

Une des caractéristiques essentielles du conflit du Moyen-Orient, de par même sa périlleuse persistance, est qu'il ne cesse de surprendre par la multiplicité de ses manifestations et la diversité des dangers qu'il fait encourir à la paix et à la sécurité internationales. Dans le même temps, et malgré les tentatives récurrentes de le réduire à l'un ou l'autre de ses prolongements, il ne cesse de ramener invariablement à ce qui est sa dimension essentielle : la question palest'nienne.

Qualifié de local, ce conflit a montré pourtant qu'il pouvait atteindre par ses développements extrêmes les contrées les plus certaines de leur capacité à le gérer dans des limites tolérables pour leur sécurité.

Appréhendé comme régional, ce conflit a également montré, par le fait même du régime sioniste, qu'il n'épargne pourtant aucune partie de la Méditerranée ou de cet espace géographique qui, de l'Atlantique au Golfe, a été désigné comme aire d'agression par les porte-parole autorisés du sionisme.

M. Djoudi (Algérie)

Ainsi, dans le même temps où le délire de puissance du régime sioniste le pousse à étendre au plus loin le cercle de son agression, c'est sa base même en Palestine occupée qui est secouée par ceux qu'il croyait pourtant pouvoir durablement subjugué.

La crise du Moyen-Orient a pour origine la dépossession d'un peuple de sa terre, un peuple auquel a été dénié son droit national. Quarante ans après, c'est ce même peuple qui toujours veille à témoigner par sa lutte exemplaire de son irrésistible détermination à s'établir comme peuple libre sur sa terre historique.

Le conflit du Moyen-Orient s'est aggravé avec l'occupation des territoires arabes. Aujourd'hui et 20 ans après, c'est depuis l'ensemble de la Palestine qu'est infligée une fois de plus à l'occupant cette leçon de l'histoire des peuples que la seule manière de vivre l'occupation est de la combattre même quand les armes de la spontanéité provoquent la répression féroce et disproportionnée. Et c'est parce qu'il ne peut éviter de prendre acte de cette résistance authentiquement nationale, qui prend aujourd'hui une ampleur nouvelle, que l'occupant sioniste tente d'exorciser son désarroi par un recours brutal à la violence et à l'oppression. Ainsi, si le drame vainement occulté de l'occupation et de la répression est une expérience de tous les jours, l'héroïsme est lui aussi quotidien, qui démontre que la persistance du fait accompli israélien ne saurait prescrire le droit national du peuple palestinien.

Dans le même temps, qui peut douter que cette résistance a ébranlé les tenants de l'annexion proclamée ou rampante, qui pensaient pouvoir compter le temps parmi leurs alliés pour imposer l'accoutumance aux faits accomplis. Mais le temps ne provoque pas l'érosion des droits d'un peuple, ni de son identité. La période en apparence la plus assoupie pour un peuple qui a forgé la lutte continue comme facteur de préservation et de renforcement de son identité nationale est bien celle qui correspond au rassemblement de ses forces, comme en témoigne l'accession finale à l'indépendance des peuples après parfois des siècles de domination coloniale. De ce point de vue, 40 ans de faits accomplis ne pouvaient altérer la détermination du peuple palestinien, animée d'une vigueur nouvelle aujourd'hui puisque portée par une troisième génération de résistants.

Il y a 70 ans aujourd'hui que s'est formé le complot visant à déposséder le peuple palestinien de sa terre historique.

M. Djoudi (Algérie)

Il y 40 ans que l'usurpation sioniste a abouti à sa forme institutionnalisée en Palestine, et 20 ans que se poursuit l'occupation des autres territoires arabes. La genèse du conflit du Moyen-Orient autant que son développement sont ainsi régulièrement marqués par des anniversaires qui témoignent du drame palestinien. Leur commémoration s'observe aujourd'hui d'abord dans les territoires arabes occupés d'où la résistance du peuple palestinien parvient jusque dans cette salle comme une clameur contre l'assoupissement des consciences de ceux qui ont les moyens, à défaut de la volonté, d'oeuvrer au rétablissement de la justice.

Les événements dont est saisi le Conseil sont révélateurs de la véritable situation à l'intérieur des territoires occupés et, partant, significatifs de la nature du problème auquel se trouve de nouveau confrontée la communauté internationale.

C'est dire qu'en invitant le Conseil de sécurité à se réunir d'urgence, le Groupe arabe entendait faire prendre à celui-ci la mesure de la gravité de cette situation afin qu'il assume les responsabilités qui sont les siennes aux termes de la Charte et adopte ainsi les mesures que les circonstances lui commandent de prendre en vue d'assurer sans tarder le respect des dispositions de la Quatrième Convention de Genève et, par là-même, garantir la sécurité des populations des territoires occupés. C'est dire aussi dans le même temps qu'aucune solution définitive à la crise ne peut être envisagée qui ne prenne valablement en charge la satisfaction des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien et le retrait total et inconditionnel des forces israéliennes des territoires arabes occupés.

La tenue d'une conférence internationale, sous les auspices de l'ONU, à laquelle participerait sur un pied d'égalité l'OLP, en sa qualité de seul représentant légitime du peuple palestinien, constitue à cet égard le seul cadre approprié pour un règlement juste et durable du conflit au Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité, dont la contribution à la convocation de cette conférence doit être primordiale, se doit dès lors de tout mettre en oeuvre pour lever les ultimes obstacles qui en empêchent la tenue. C'est là une tâche qu'il doit poursuivre résolument s'il doit confirmer davantage sa volonté de retrouver le plein usage de son autorité dans le règlement des conflits qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de l'Algérie des aimables paroles qu'il a eues pour mon pays et à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Pour commencer, je voudrais, Monsieur le Président, vous remercier et remercier les autres membres du Conseil de m'avoir permis de prendre la parole au Conseil.

Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous sommes sûrs que grâce à vos compétences et à votre sagesse les travaux du Conseil seront couronnés de succès.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Je m'en réjouis beaucoup personnellement étant donné que votre pays et le mien sont unis par des liens d'amitié très étroits. L'appui historique que votre peuple a toujours apporté aux justes causes des peuples du monde entier, et notamment à la cause palestinienne, est une source d'immense satisfaction pour le monde arabe.

Je voudrais aussi exprimer nos remerciements à l'Ambassadeur Kikuchi, Représentant permanent du Japon, pour le travail précieux qu'il a accompli le mois dernier en sa qualité de président du Conseil.

Le Conseil est à nouveau réuni, probablement pas pour la dernière fois, pour discuter des actes d'agression et de répression que les bandes sionistes commettent en Palestine et dans les territoires arabes occupés. Depuis 40 ans nous discutons des actes barbares perpétrés en Palestine; pendant 20 ans nous avons discuté de la progression de cette agression qui tend à s'étendre à d'autres territoires arabes. Les événements actuels en Palestine confirment la fatalité historique qu'un peuple ne saurait être vaincu et que l'injustice ne saurait se perpétuer indéfiniment. En dépit de la répression sioniste, en dépit d'une vaste conspiration internationale, en dépit de l'appui politique et matériel dont jouissent les bandes sionistes en Palestine, la puissance et la terreur ne sauraient faire oublier le peuple palestinien. Les événements de Palestine confirment l'inéluctabilité de la victoire des peuples contre les forces de l'injustice et du mal.

Je pourrais parler longuement des martyrs qui sont tombés, des blessés, de la torture et des emprisonnements, mais cela ne suffirait pas. Devrions-nous pleurer ou rendre gloire à nos martyrs? Nous en sommes fiers, car ce qui a été pris par la force ne peut être rendu que par la force. L'histoire nous enseigne que seule la lutte des peuples peut mettre fin à l'injustice et à l'agression.

Il existe une vaste conspiration internationale contre le peuple palestinien, et les médias - qui sont contrôlés par le sionisme - ont essayé de fausser la réalité et de présenter la lutte de libération du peuple palestinien comme étant du "terrorisme" et beaucoup ont été pris dans ce piège. Il y a une déformation de la réalité : les victimes de la violence et de l'agression sont qualifiées de "terroristes", tandis que l'occupant, qui est aussi l'agresseur, reçoit armes et finances. On est constamment témoin de tentatives de modification de la composition démographique de la Palestine et des territoires arabes occupés; il est constamment fait pression en faveur de l'immigration en Palestine, et qui dit immigration dit expulsion des Palestiniens et création, par l'agresseur, de nouvelles colonies de peuplement grâce à l'argent qu'on lui fournit à profusion.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

L'on a entendu certains prétendre que le peuple palestinien avait été incité de l'extérieur à se soulever en masse. Lorsqu'ils disent "de l'extérieur", ils veulent dire par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) est le représentant du peuple palestinien et l'expression de la volonté de ce peuple. La résistance continue des Palestiniens en butte au meurtre et à la terreur que leur imposent les bandes sionistes en Palestine est le prolongement de la résistance continue des Palestiniens dispersés de par le monde qui sont pourchassés dans leur exil lointain, jusqu'à Tunis. D'après certains, cela se serait déclenché à l'occasion de l'anniversaire de la Déclaration Balfour. Qu'y a-t-il de mal à cela? N'aurions-nous pas le droit nous autres, Arabes, de commémorer la tragédie internationale dont le but était d'expulser notre peuple et de créer un état dirigé par les gangsters sionistes?

La Déclaration Balfour est une tache sombre dans l'histoire humaine contemporaine. Feu le Président Nasser a dit que, dans cette affaire, des gens qui n'avaient aucun droit de propriété sur une terre l'avaient donnée à d'autres qui n'avaient aucun droit sur elle non plus. L'on peut voir maintenant à quoi a abouti la Déclaration Balfour : une suite interminable d'occupation et d'actes répressifs sans cesse renouvelés.

Devrions-nous pleurer? Devrions-nous demander pitié? Devrions-nous attendre l'inspiration? Ou devrions-nous exiger l'adoption de résolutions? Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté des dizaines de résolutions, mais toutes ces résolutions demeurent lettre morte. A plusieurs reprises, l'entité sioniste a fait fi de toutes les résolutions du Conseil. Le Conseil devrait-il cependant adopter une autre résolution? Aussi contraignantes que puissent en être les dispositions, elle ne peut sauver un enfant, une femme ou un étudiant d'une mort certaine.

Il n'y a là rien de nouveau; cela dure depuis longtemps. Le Conseil doit agir de façon décisive, car c'est le seul moyen de mettre fin à la tragédie et à l'occupation. Nous avons essayé de demander à l'entité sioniste de respecter les résolutions internationales, mais quelles résolutions a-t-elle respectées? Les Conventions de Genève? La présence de l'entité sioniste est une violation de la Charte et des résolutions des Nations Unies. L'entité sioniste est un bâtard des Nations Unies, qui se moque de toutes les résolutions de l'Organisation et ne respecte aucune des résolutions du Conseil.

M. Freiki (Jamahiriya arabe libyenne)

En 1967, le général De Gaulle décidait d'imposer un embargo sur les armes à l'encontre de l'entité sioniste. C'était là une mesure pratique. D'autres pays ne pourraient-ils pas en faire autant? Ceux qui condamnent l'entité sioniste imposent-ils des embargos à son encontre? Ces milieux qui viennent en aide à l'entité sioniste à coups de milliards de dollars, ne pourraient-ils pas, ne serait-ce qu'une fois dans leur vie, agir de façon logique?

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Les fonds qu'ils fournissent contribueront au massacre de Palestiniens et à l'installation de colonies de peuplement, comme si les Palestiniens n'étaient pas des êtres humains et ne méritaient pas de vivre. Les Palestiniens ont levé aujourd'hui leurs banderoles, en criant "Partez ou tuez-nous". Oui, il se sont exposés à la mort. Malgré cela, d'aucuns maintiennent qu'il faut faire davantage d'appels. On en a assez. Nous voulons des mesures concrètes. Nous voulons que cessent l'appui et l'aide que fournissent certaines puissances aux responsabilités internationales à l'entité sioniste. Elles fournissent argent et armes à l'ennemi. C'est cela qui dissuadera l'agression. Nous ne voulons pas que l'on adopte une autre résolution, qui s'ajouterait aux archives des Nations Unies. Nous voulons que ce Conseil agisse.

En Afrique et dans le monde arabe nous avons presque perdu espoir dans les Nations Unies. Mais notre espoir, aussi faible soit-il, c'est que ce Conseil assumera sa responsabilité historique qui est de décourager l'agression et de faire cesser l'occupation. Nous assistons aujourd'hui, en Palestine occupée, à une simple démonstration de la loi de la jungle. Si cette situation persiste et si la politique de puissance se poursuit, elle n'apportera qu'une ère nouvelle de chaos, d'oppression et d'occupation, une ère où le puissant dévorera le faible.

A un moment où nous lançons un appel à chacun pour que l'on adopte des résolutions pratiques, nous voudrions confirmer que notre peuple en Palestine et notre nation arabe resteront vigilants et fermes. Nous sommes un peuple déterminé et si nous essayons des revers, nous serons victorieux en fin de compte, aussi puissant que soit l'agresseur et aussi forts que soient ceux qui l'appuient. C'est une vérité historique inéluctable que ce sont les peuples qui triomphent et nous n'en doutons pas.

Mon peuple, qui fait partie de cette grande nation arabe, voudrait réitérer son engagement à la libération de la Palestine, et répéter qu'il restera aux côtés du peuple palestinien pour lutter avec lui sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, jusqu'à ce que la Palestine soit libérée.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne des paroles aimables qu'il a adressées à mon pays et à moi-même.

L'orateur suivant est le représentant du Yémen démocratique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-ASHTAL (Yémen démocratique) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, en ma capacité de président du Groupe arabe pour ce mois, je suis heureux de vous présenter mes sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je n'ai nullement besoin de vous faire des compliments et de faire l'éloge de vos compétences et de vos talents diplomatiques, car vous en avez donné la preuve au cours de votre direction avisée des travaux du Conseil depuis le début de votre présidence. Je suis d'autant plus heureux que vous représentez l'Union soviétique, qui a épousé les causes arabes, et en premier lieu la lutte juste du peuple palestinien. L'Union soviétique entretient avec mon pays, le Yémen démocratique, des liens étroits d'amitié et de coopération.

Je voudrais exprimer mes remerciements et mon appréciation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Kikuchi, du Japon, pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité le mois dernier.

Ce n'est pas la première fois que le Conseil de sécurité discute de la tragédie historique dont ne cesse de souffrir le peuple palestinien, résistant à la spoliation de ses terres, à l'occupation de sa nation et à la violation de ses droits nationaux, y compris ses droits civils, qui figurent dans la quatrième Convention de Genève et dans le droit international.

Le peuple palestinien n'a cessé de résister à l'occupation israélienne par tous les moyens, sans perdre l'espoir que les Nations Unies seront à même de l'appuyer et de l'aider à exercer son droit inaliénable à l'autodétermination nationale et à établir son Etat indépendant sur son sol national. Mais c'est la première fois que le Conseil de sécurité traite de la situation dans les territoires occupés. Et ce, à la suite d'un soulèvement populaire massif, sans précédent en Palestine, depuis 1936.

La résistance populaire héroïque menée par le peuple palestinien, comme tous les autres peuples qui ont lutté contre la colonisation et l'occupation étrangères, n'a jamais cessé. Elle a connu des périodes d'activité et de calme, gouvernées par les circonstances intérieures sous l'occupation, et les circonstances extérieures, arabes et internationales. La résistance commence par le rejet de l'occupation. Elle se manifeste de différentes façons : par des expressions de rejet écrites sur les murs ou par une résistance militaire.

M. Al-Ashtal (Yémen démocratique)

Aujourd'hui, le monde assiste à une saga héroïque, écrite par les Palestiniens après leur déception devant les solutions politiques dont ils ont toujours entendu parler mais qu'ils n'ont jamais vues appliquer. Quand les jeunes, les vieillards, les femmes et les enfants organisent une résistance populaire contre les forces de l'occupation israélienne, non seulement ils expriment une volonté populaire, mais en même temps ils rappellent à la communauté internationale, et sans équivoque, que leur attente a trop duré, qu'ils rejettent le fait accompli et luttent pour le changer.

Un des journalistes israéliens a dit en voyant les enfants et les femmes jeter des pierres sur les soldats israéliens dans les rues et ruelles de Gaza : "viendra le jour où nous chercherons quelqu'un pour nous débarrasser de Gaza".

Il a raison, ce journaliste, car il sait sans doute que le peuple qui croit en sa cause et qui résiste à l'occupation étrangère même avec des pierres ne pourra jamais être écrasé par la force militaire. De nombreuses leçons importantes peuvent être tirées de l'histoire des peuples qui ont lutté pour leur libération et leur indépendance. Le calme relatif qui règne parfois dans les territoires palestiniens est très souvent interprété par les forces de l'occupation comme signifiant que le fait accompli a été accepté par les Palestiniens. Mais c'est un calme trompeur, pendant lequel l'esprit de la résistance monte, jusqu'à ce qu'il explose au moment historique approprié. Actuellement, le peuple palestinien vit ce moment historique, sacrifiant ses martyrs, donnant un exemple de sacrifice et faisant le don de sa vie pour sa nation et sa libération.

Je n'ai nullement besoin de parler des pratiques israéliennes dans les territoires palestiniens et arabes occupés, ni de la politique de l'implantation de colonies, ni des mesures israéliennes contraires au droit international, telles que l'annexion de Jérusalem et des hauteurs du Golan.

M. Al-Ashtal (Yémen démocratique)

Les Nations Unies ont adopté des centaines de résolutions traitant des pratiques et des mesures israéliennes qui sont contraires aux normes et au droit internationaux. Ces pratiques ne sont que quelques manifestations de l'occupation et de ses problèmes. Le soulèvement populaire auquel nous assistons dans les territoires occupés est plus qu'une simple réaction à ces manifestations. Elle nous fait prendre conscience de l'occupation dans toutes ses dimensions.

Le peuple palestinien est résolu à appliquer immédiatement les résolutions des Nations Unies sur le terrain et à exercer ses droits nationaux proclamés dans les résolutions des Nations Unies adoptées à l'unanimité par la communauté internationale. D'autre part, le soulèvement populaire dans les territoires occupés rappelle à ceux qui ignorent le peuple palestinien et essaient de contourner l'OLP - seul représentant légitime du peuple palestinien - que la question de Palestine est au coeur du conflit arabo-israélien. Dès lors, il ne peut y avoir qu'un règlement global et juste au problème palestinien; les solutions partielles débouchent sur des impasses et la politique du fait accompli se heurte à la résistance.

Le fait que le Conseil de sécurité ait accédé à la requête arabe de débattre de la situation dans les territoires arabes occupés par Israël et ait convoqué une réunion qui coïncide avec la résistance héroïque du peuple palestinien contre cette occupation ne peut être qu'un hommage à la résistance populaire et héroïque sans laquelle les projets de plan de paix juste n'auraient pas été présentés et sans laquelle la communauté mondiale n'aurait pas agi pour substituer la paix au fait accompli.

Nous formulons l'espoir que le Conseil de sécurité assumera ses responsabilités en adoptant des mesures immédiates et pratiques pour mettre fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes et pour redresser le tort fait au peuple palestinien depuis 40 ans. Ainsi, le Conseil de sécurité donnera la preuve que la conscience mondiale est bel et bien vivante de justice et que les pierres lancées sur les forces d'occupation sont l'étincelle qui rallumera de l'espoir chez le peuple palestinien, espoir en une solution globale et juste pour sa cause.

Ne sommes-nous pas en droit d'attendre cela du Conseil?

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant du Yémen démocratique des aimables paroles qu'il a eues pour mon pays et pour moi personnellement.

L'orateur suivant est le représentant de la Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de décembre où, croyons-nous, les relations internationales sont entrées dans une nouvelle phase avec la signature du traité américano-soviétique sur l'élimination des missiles à moyenne et courte portée. Cet événement montre à l'évidence qu'en dépit des divergences qui peuvent exister entre les Etats, chaque problème international peut être résolu si l'on fait preuve de bonne volonté, si l'on est prêt au dialogue et patient dans la négociation. Nul doute que, votre expérience politique aidant, vous conduirez les travaux du Conseil dans l'intérêt bien compris de l'Organisation.

Je tiens également à féliciter votre prédécesseur, M. Kiyooki Kikuchi, Ambassadeur du Japon, pour la façon magistrale dont il a mené les délibérations du Conseil de sécurité pendant le mois de novembre.

La situation dangereuse qui règne au Moyen-Orient, dont la politique expansionniste et annexionniste d'Israël est la cause, est un foyer de crise qui, en raison des conséquences qu'il pourrait avoir sur la sécurité internationale, est à juste titre un sujet de perpétuelle préoccupation pour la communauté internationale.

La dernière vague de violence contre la population palestinienne dans les territoires occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza ne fait que confirmer les mises en garde lancées de façon répétée au cours du récent débat sur la question à l'Assemblée générale, à savoir que l'état de ni guerre ni paix et l'absence d'efforts politiques sérieux pour trouver une solution à la crise du Moyen-Orient et à la question de Palestine, qui en est l'élément central, peuvent à tout moment dégénérer en un conflit aux proportions les plus vastes.

Pour toutes ces raisons, la situation explosive et les protestations justifiées des Palestiniens de la Rive occidentale et de Gaza ne sont ni accidentelles ni inattendues. Elles sont la conséquence naturelle d'une situation intolérable créée par l'occupation israélienne et le déni des droits et des aspirations légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination et à un Etat qui lui soit propre.

M. Pejic (Yougoslavie)

La Yougoslavie n'a jamais manqué d'insister sur le fait qu'on ne peut assurer sa propre sécurité en niant et en foulant aux pieds les droits des autres. L'Assemblée générale s'est déjà prononcée sur les pratiques israéliennes dans les territoires occupés et sur les violations quotidiennes de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

En dépit du mal que se donnent les forces israéliennes d'occupation pour brosser un tableau différent de la situation, leur nervosité croissante et leur incapacité à réprimer la résistance et les manifestations, quels que soient les méthodes et les moyens employés, y compris la force armée agressive contre des gens sans armes, révèlent la véritable nature de l'occupation israélienne.

La résistance du peuple palestinien et les affrontements quotidiens entre les manifestants et les autorités d'occupation montrent bien qu'il est vain d'espérer légaliser le fait accompli créé par l'occupation, quelle que soit la force et la puissance qui la sous-tendent.

La violence, la terreur et les représailles contre des enfants, des femmes et des vieillards palestiniens sans défense n'amèneront jamais la paix dans les territoires occupés. Elles peuvent tout au plus conduire à une intensification de la révolte et de la résistance contre l'occupation israélienne. Par la même occasion, cette situation montre que la politique de force et de diktat ne permettra pas de trouver une solution à la crise. En outre, toute tentative de décider du sort des Palestiniens sans les consulter eux ou leurs représentants, est vouée à l'échec.

La Yougoslavie a toujours maintenu que le seul moyen de stabiliser la situation au Moyen-Orient était d'explorer les perspectives d'une solution politique du problème, en garantissant les droits et les aspirations légitimes du peuple palestinien. Membre actif du Comité des neuf pays non alignés pour la Palestine, la Yougoslavie a toujours appuyé sans réserve les efforts constructifs faits dans ce sens. Les derniers événements survenus dans les territoires occupés ne sont qu'une nouvelle mise en garde : on ne pourra pas différer indéfiniment la solution de la question de Palestine.

Le débat qui vient d'avoir lieu à l'Assemblée générale confirme que l'on prend de plus en plus conscience de la nécessité d'appuyer la convocation, sous les auspices des Nations Unies et sur la base des résolutions pertinentes de

M. Pejic (Yougoslavie)

l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient à laquelle participeraient sur un pied d'égalité toutes les parties directement en cause, dont l'OLP, en sa qualité de seul représentant légitime du peuple palestinien. Nous y voyons le seul moyen réaliste d'arriver à un règlement global, juste et durable de la crise au Moyen-Orient et de la question de Palestine.

M. Pejic (Yougoslavie)

l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient à laquelle participeraient sur un pied d'égalité toutes les parties directement en cause, dont l'OLP, en sa qualité de seul représentant légitime du peuple palestinien. Nous y voyons le seul moyen réaliste d'arriver à un règlement global, juste et durable de la crise au Moyen-Orient et de la question de Palestine.

M. GHAREKHAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous faire part des chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Nous sommes certains que vos qualités bien connues et votre expérience permettront au Conseil de travailler efficacement à l'examen de questions importantes pour la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais également faire part de notre gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Kikuchi, Représentant permanent du Japon, pour avoir présidé le Conseil avec tant de compétence au mois de novembre.

La présente réunion donne raison au rapport du Secrétaire général sur la situation au Moyen-Orient, dans lequel il faisait référence aux troubles, à la violence et aux pertes de vies innocentes dans les territoires occupés. Il nous avait mis en garde, en disant que la situation est explosive en ce qu'elle comporte des retombées non seulement pour la région, mais pour toute la communauté internationale. Les actes renouvelés de violence auxquels se sont livrés les forces d'occupation ont causé morts et blessés parmi les hommes, les femmes et les enfants palestiniens. Chaque jour, nous lisons des rapports sur le meurtre de personnes innocentes et sans défense à Gaza et sur la Rive occidentale ainsi que sur l'arrestation et la détention de jeunes Palestiniens dans les territoires occupés. Ces atrocités ne sont qu'un des aspects de la politique expansionniste de la "main de fer" que mène Israël afin de réaliser l'annexion des territoires palestiniens et d'autres territoires arabes occupés.

Les soulèvements populaires dans les territoires occupés ne sont pas de simples manifestations. Elles reflètent la volonté de tout un peuple aspirant à sa propre patrie indépendante. Certains pays se font les avocats véhéments des droits de l'homme dans d'autres parties du monde, alors qu'ils restent muets face au calvaire de millions de réfugiés palestiniens vivant dans les territoires occupés, qui doivent faire face à des politiques de discrimination, d'exploitation et d'humiliation.

La lutte du peuple palestinien est une longue histoire de bravoure et de sacrifice. En Inde, nous avons toujours fait nôtres sa cause et sa lutte, qui s'inscrivent dans le mouvement plus large de la lutte universelle contre la loi et l'oppression coloniales. Il est tragique que, malgré sa longue lutte, le peuple palestinien n'ait toujours pas une patrie qui lui soit propre.

M. Gharekhan (Inde)

La mise en place rapide d'une commission préparatoire pour la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, est un élément clef. Il va sans dire que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien, devrait avoir le droit de participer à la conférence sur un pied d'égalité. Un règlement juste et durable du conflit doit inclure l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

Le problème de Palestine a été une des préoccupations fondamentales des pays du Mouvement des non-alignés, qui ont réitéré leur appui à la cause palestinienne lors de la réunion de chefs d'Etat ou de gouvernement à Harare. Le Comité des non-alignés sur la Palestine, dont l'Inde est membre, a déployé des efforts pour explorer par le dialogue et les consultations des moyens de convoquer la conférence internationale de paix le plus rapidement possible.

Le Bureau de coordination du Mouvement des non-alignés, dans son communiqué d'hier, a demandé au Conseil de sécurité qu'il envoie une commission d'enquête dans les territoires palestiniens occupés afin qu'elle évalue la situation et fasse rapport le plus rapidement possible au Conseil. Inutile de dire que, en tant que membre du Bureau de coordination, ma délégation appuie pleinement cette proposition. Nous espérons - c'est notre désir instant - que le Conseil prendra des mesures rapides et efficaces pour mettre fin à la détérioration de la situation dans les territoires occupés. Si ces mesures n'étaient pas prises, cela pourrait avoir des conséquences graves sur la paix et la stabilité dans la région et au-delà.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de l'Inde pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant d'Israël. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NETANYAHU (Israël) (interprétation de l'anglais) : Au milieu du vacarme et de la clameur des vitupérations, qu'il me soit permis de considérer cette série de réunions du Conseil de sécurité dans une perspective plus sobre. Tout d'abord, une récapitulation des faits :

Au cours du mois de novembre et au début de décembre, l'OLP a ouvertement incité à l'émeute et à la violence en Judée, en Samarie et à Gaza. Les émeutes seraient organisées aux environs de quelques dates marquant certains événements dans le conflit arabo-israélien qui se présentent au cours de cette période. L'idée à la base de cette campagne - ouvertement exprimée par l'OLP - était de causer la mort non seulement d'Israéliens mais également, voire spécialement, de jeunes Arabes. On tirerait parti de cette violence pour demander la convocation du Conseil de sécurité dans le but de lancer la diatribe habituelle contre Israël et l'"occupation israélienne". La convocation du Conseil sert ensuite, comme Arafat lui-même l'a demandé, à prolonger la violence aussi longtemps que possible.

C'est exactement ce que l'OLP a fait l'an dernier, à la fin de la session de l'Assemblée générale. Je l'ai dit à l'époque, et peut-être que quelques personnes avaient des doutes. Eh bien, si quiconque avait quelque doute quant à la coordination de cet effort, il lui serait difficile de ne pas remarquer l'extraordinaire coïncidence du choix du moment et des tactiques entre les événements d'alors et ceux d'aujourd'hui.

La tâche de l'OLP est, cette année, à la fois plus urgente et moins difficile que l'an dernier.

Elle est devenue plus urgente parce que l'OLP a été reléguée sur la touche à la réunion au sommet d'Amman. En fait, nous avons une dette de gratitude à l'égard du représentant de l'Iran, qui l'a pratiquement dit ici dans sa déclaration. Je pense que nous devrions le féliciter également de comparaître enfin devant le Conseil de sécurité. Le fait d'être relégué sur la touche rend absolument vitale une campagne sur le terrain et au Conseil de sécurité pour sauver l'OLP de sa marginalisation politique croissante au Moyen-Orient, et spécialement pour ce qui est de la recherche véritable d'une solution pacifique au conflit arabo-israélien.

Mais il est devenu aussi moins difficile à l'OLP d'accomplir ce qu'elle cherche à accomplir cette année en raison de deux événements récents. Tout d'abord, l'assassinat par l'OLP d'un homme dénommé Shimon Sakel, qui a été abattu à coups de couteau dans un marché arabe le 6 décembre. L'assassinat de Sakel a suivi l'assassinat d'Israéliens à Gaza au cours de l'année écoulée, tel que l'assassinat

M. Netanyahu (Israël)

à coups de couteau d'Haim Azran, d'Israel Kitro et d'Ibrahim Salem - Salem avait été pris pour un Juif. Bien sûr, l'assassinat de Sakel - ou l'assassinat de n'importe quel Israélien - n'aurait pas provoqué ces manifestations ni certainement pas la convocation du Conseil de sécurité, ni encore moins la condamnation de l'OLP par le Conseil de l'OLP, bien que cette dernière se vante ouvertement d'avoir commis ces crimes. Cela ne pourrait arriver ici; on ne peut même pas le concevoir.

Heureusement pour l'OLP, l'assassinat de Sakel a été suivi d'un deuxième événement : un accident de la circulation, le lendemain, à Gebalia, dans lequel un camion, en quittant la route, a malheureusement coûté la vie de quatre Arabes. L'OLP a vivement saisi cette occasion et a répandu, notamment par l'intermédiaire du journal pro-OLP, Al-Fajr, à Jérusalem, ce mensonge éhonté qu'il s'agissait d'un acte de vengeance délibéré et intentionnel du frère de Sakel. C'est évidemment absurde. Mais l'absurdité manipulée à des fins politiques revêt rapidement le manteau de la vérité. Par exemple, le représentant du Sénégal a dit, vendredi dernier :

"Les étudiants manifestaient à la suite de la mort de quatre Palestiniens tués dans un accident de route qui, ont-ils dit, avait été provoqué par un camion israélien pour venger un homme d'affaires poignardé à Gaza le 6 décembre."

(S/PV.2770, p. 27)

Je voudrais demander aux membres du Conseil de sécurité de réfléchir un moment et d'analyser cette déclaration. Elle nous révèle beaucoup sur ce qui s'est réellement passé et sur la provocation systématique qui se dissimule derrière tout cela. Et pourquoi, tout d'abord, ces gens manifestaient-ils? Pour un accident de la route. Et pourquoi manifeste-t-on contre un accident de la route? Parce que, comme l'OLP en a convaincu non seulement les manifestants mais aussi, apparemment, le représentant du Sénégal, il ne s'agissait pas réellement d'un accident mais d'un acte de vengeance politique.

Ce mensonge a énormément aidé l'OLP à enflammer les passions. La manifestation de Gebalia a été suivie d'autres manifestations et d'autres émeutes, avec pour conséquence des pertes en vies humaines regrettables.

Au cours de ces événements, l'OLP a demandé non pas le retour à la tranquillité mais la poursuite de la violence et de l'effusion de sang. "Intensifiez les troubles" a demandé instamment Arafat dans un message émis de Bagdad le 10 décembre; "infligez une leçon inconcevable à l'ennemi". Et cependant,

M. Netanyahu (Israël)

le même jour, il se plaignait auprès de représentants de pays occidentaux et arabes à Koweït de l'effusion de sang. Autrement dit, il encourageait l'effusion de sang et se lamentait à ce sujet.

C'est là le double jeu classique d'Arafat. Mais qu'en est-il du double jeu dans cette salle? Que demande-t-on à Israël de faire face à ces émeutes? Il lui est demandé de respecter strictement la quatrième Convention de Genève par ceux-là mêmes qui, dans le même souffle, demandent l'intensification de "la lutte armée contre les forces d'occupation". Etant donné que ces représentants ne cessent d'invoquer la Convention de Genève, je vais leur lire l'article pertinent de cette convention, qui semble avoir échappé à leur attention :

"La Puissance occupante pourra ... soumettre la population des territoires occupés à des dispositions qui sont indispensables pour lui permettre de remplir ses obligations découlant de la présente Convention, et d'assurer l'administration régulière du territoire ainsi que la sécurité soit de la Puissance occupante, soit des membres et des biens des forces ou de l'administration d'occupation ainsi que des établissements et des lignes de communications utilisés par elle."

Il s'agit là du deuxième paragraphe de l'article 64 de la Convention.

Qu'il me soit permis de présenter rapidement un point. On sait très bien qu'Israël ne se considère pas comme une puissance occupante. On sait également très bien qu'Israël n'accepte pas formellement l'applicabilité de jure de la Convention de Genève à la Judée, à la Samarie ni à Gaza. La principale raison en est que cette convention s'applique aux cas où la puissance évincée jouit d'une souveraineté légitime. Mais cette condition ne s'applique ni à la Judée ni à la Samarie, illégalement annexées par la Jordanie pendant 19 ans, ni à Gaza, administrée par les militaires égyptiens au cours de la même période. Nous avons décidé, cependant, depuis 1967, d'agir de facto en conformité avec les dispositions humanitaires de cette convention.

Cette précision faite, je reviens à l'argument de nos antagonistes. Ils persistent à dire qu'Israël est lié par la Convention de Genève. Mais cette convention reconnaît explicitement qu'Israël, d'après la définition même de "puissance occupante" qu'ils cherchent à nous apposer, a le droit, voire l'obligation, d'assurer l'administration régulière du territoire ainsi que la

M. Netanyahu (Israël)

sécurité de ses forces. En d'autres termes, la Convention de Genève appuie pleinement l'argument que nous avançons depuis toujours - à savoir, que la première responsabilité de tout gouvernement, militaire ou civil, est de maintenir l'ordre public.

Le maintien de l'ordre public face à l'incitation délibérée n'est pas tâche facile. Nos soldats ont des instructions strictes. Même lorsqu'ils sont entourés d'émeutiers forcenés qui brandissent des cocktails Molotov, des barres de fer, etc., ils doivent recourir à des moyens non meurtriers tels que les gaz lacrymogènes et les balles en plastique. Les munitions de guerre ne sont utilisées qu'en dernier recours, lorsque leur vie est menacée ou lorsqu'ils ont déjà été blessés. Si tragique que soit le nombre des victimes, il aurait été beaucoup plus grand en l'absence de cette procédure et de cette mesure contraignante. On aurait certainement atteint le nombre des victimes entraînées par les troubles survenus dans la période de la domination de la Jordanie sur la Judée et la Samarie. J'ai parlé l'autre jour de certains troubles, qui avaient entraîné la mort de 50 personnes en un jour; ou encore les centaines de personnes qui ont perdu la vie récemment lors des troubles de La Mecque; ou le très grand nombre de victimes lors d'émeutes en Inde ces dernières années - dans le Temple d'Or, pour ne citer qu'un seul exemple, au cours duquel plus de 400 personnes ont été tuées en une seule émeute.

En fait, je pourrais citer des dizaines de cas de ce type survenus dans un grand nombre de ces pays qui ont été si prompts à critiquer avec indignation Israël au cours de ce débat. Inutile de dire que le Conseil de sécurité n'a pas été convoqué une seule fois pour discuter de ces cas. Il n'est convoqué que pour discuter d'un cas impliquant Israël, qui, pourtant, paraît moins important si on compare le nombre des victimes et la violence, et qui ne tombe pas sous le coup de la Convention de Genève - pour utiliser l'argument qui a été utilisé ici.

Voilà ce que j'ai à dire à ces représentants : vous ne pouvez pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Vous ne pouvez pas demander l'"intensification de la lutte armée" - pour reprendre vos propres termes - et vous plaindre lorsqu'Israël prend des mesures pour restaurer l'ordre public. Vous ne pouvez pas invoquer la Convention de Genève et en reconnaître la disposition principale.

M. Netanyahu (Israël)

Manifestement, le but de nos antagonistes dans cette salle n'est pas de mettre fin aux troubles, de mettre fin aux pertes de vie ni même d'examiner objectivement les mesures prises par Israël. Leur but est de convoquer un tribunal irrégulier où Israël doit être pendu et écartelé et doit être jugé injustement; il s'agit, en fait, d'inciter et de légitimer la poursuite des émeutes, des actes de violence et des effusions de sang, car la dernière chose que veulent l'OLP et ses semblables c'est une solution pacifique de ces troubles ou même une solution pacifique du conflit arabo-israélien, y compris, et surtout, de son aspect palestinien.

Mais il en est qui pensent et agissent différemment - des gens de courage, des gens de morale, des gens qui cherchent la voie de la coexistence, du compromis et de la conciliation. Nombre d'entre eux sont des Arabes palestiniens. Nombre d'entre eux ont été tués par l'OLP. Mais certains refusent de se laisser intimider.

Je voudrais citer l'exemple de l'un d'eux. Il s'appelle Ahmed Abu-Shab. Il est Directeur adjoint de l'hôpital Ansar, à Khan Younis, dans la bande de Gaza. Des troubles se sont produits près de son hôpital, qui fut encerclé et bloqué par la foule encouragée par l'OLP. Abu-Shab a été sauvé de justesse de cette foule. Il s'en est sorti avec des coupures profondes sur le crâne et l'oeil gauche tuméfié. Il a été transporté à l'hôpital Soroka, à Be'er Sheva, où des médecins israéliens lui ont fait 60 points de suture sur le crâne. M. Abu-Shab a raconté aujourd'hui son expérience à la presse. C'est un homme très courageux, car il dit la vérité :

"Plusieurs blessés sont arrivés dans un état grave. J'ai décidé de les transférer dans les hôpitaux israéliens car ils avaient besoin d'opérations chirurgicales compliquées que nous ne pouvons effectuer nous-mêmes. J'ai appelé un hélicoptère militaire pour transférer les patients dans un hôpital, dans le centre d'Israël. A ce moment-là, la foule s'est déchaînée. Des douzaines de jeunes m'ont attaqué avec des morceaux de verre cassé et des barres de fer et m'ont entouré, en criant que je coopérais avec l'armée israélienne. Malgré cela, j'ai l'intention de m'acquitter de mon devoir à l'hôpital Ansar. Je n'ai pas peur. Lorsque je serai guéri, je retournerai chez moi à Khan Yunis, où j'habite."

L'OLP empêche que les blessés soient soignés, tout comme il s'oppose au règlement du différend arabo-israélien; il assassine les hommes de paix tout comme il essaie d'assassiner la paix elle-même. Tant qu'il y aura l'OLP, il n'y aura pas

M. Netanyahu (Israël)

de paix. Il y aura des émeutes, des actes de violence, des effusions de sang, mais il n'y aura pas de paix. La possibilité de s'engager sur la voie d'un règlement pacifique, dans le cadre duquel les revendications conflictuelles de souveraineté et de statut politique des habitants seront directement négociées et résolues de manière appropriée, est quelque chose que l'OLP combattra jusqu'au dernier des enfants palestiniens.

Nous ne pouvons permettre que les perspectives d'un tel règlement pacifique s'éloignent plus encore à cause de la campagne d'incitation à la haine menée par l'OLP et par tous ceux qui lui ont prodigué des encouragements pendant le débat dans cette salle.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le représentant de l'Inde a demandé la parole pour exercer son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni pour une motion d'ordre.

Sir Crispin TICKELL (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Il s'agit d'une petite motion d'ordre. Je serai très heureux d'entendre la déclaration que va faire le représentant de l'Inde, mais je crois comprendre qu'il n'y a pas de droit de réponse au Conseil de sécurité, et que les représentants qui ne sont pas membres sont simplement invités à prendre la parole au Conseil pour faire des déclarations. J'estime donc qu'il importe que les membres du Conseil donnent leur accord à cette déclaration; nous serons heureux de le faire et d'entendre cette déclaration. Mais je crois qu'il importe de ne pas créer de faux précédent. Il n'y a pas de droit de réponse, mais nous donnons notre assentiment à toutes déclarations.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je me vois obligé de dire que je ne suis pas d'accord avec la déclaration du représentant du Royaume-Uni. Nous avons, avec l'assentiment du Conseil, invité le représentant de l'Inde à faire une déclaration et, selon la pratique établie au Conseil, il peut exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

M. GHAREKHAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Dans sa déclaration, le représentant d'Israël a parlé de mon pays en essayant d'induire en erreur les membres du Conseil et de détourner leur attention de leur tâche principale, qui consiste à examiner l'agression israélienne et l'occupation persistante des territoires arabes.

M. Gharekhan (Inde)

Il a fait allusion aux émeutes qui ont eu lieu dans le Temple d'or, en Inde, et l'a fait pour justifier les atrocités commises par les forces d'occupation israélienne contre des personnes sans défense dans les territoires occupés.

Comme le Conseil le sait bien, le Temple d'or est situé dans l'Etat du Penjab, qui fait partie intégrante de l'Union indienne, et je suis sûr qu'Israël ne mettra pas en cause le droit de tout gouvernement dûment constitué de faire tout ce qui est en son pouvoir pour faire régner le droit et l'ordre sur son propre territoire.

Mais ici on parle de territoires occupés; nous ne parlons pas de parties d'un Etat indépendant. Ce que le représentant d'Israël a tenté, c'est de dire au Conseil et à la communauté internationale que la Rive occidentale fait partie d'Israël. Il s'agit d'une revendication que le représentant d'Israël a essayé, cet après-midi, de présenter pour justifier les atrocités commises par Israël dans les territoires occupés.

Ni ma délégation ni mon pays ne peuvent accepter son insinuation et je suis sûr que le Conseil et la communauté internationale rejeteront totalement son analogie injustifiée.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le représentant d'Israël a demandé la parole pour exercer son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NETANYAHU (Israël) (interprétation de l'anglais) : Le représentant de l'Inde a déformé ou mal compris ce que j'ai dit. Ce que j'ai dit est très simple; c'est ce qu'il dit depuis quelque temps. Qu'un gouvernement soit civil ou militaire, sa responsabilité est identique : maintenir l'ordre. C'est exactement ce qui est dit dans le passage que je viens de lire de la Convention de Genève. Dans la Convention de Genève il n'est pas question de savoir s'il s'agit de territoires occupés, contestés ou de tout autre territoire. Il y est dit que tant qu'il y a une autorité, un gouvernement, militaire ou civil - militaire dans ce cas -, il est de la responsabilité de tout gouvernement de faire ce qu'il convient pour maintenir l'ordre et maintenir également la sécurité de ses propres forces et de garder ouvertes ses routes et autres voies de communications.

Je n'ai cité que quelques exemples; il y en a cependant bien d'autres. Ce que je disais lorsque j'ai cité des exemples n'avait pas trait à ce principe. Je parlais de la question de l'application de ce principe. Les mesures utilisées par Israël dans ces conditions très difficiles sont-elles excessives? Provoquent-elles des effusions de sang excessives? Il est évident que toute perte de vie est une tragédie. C'est un fait. Cependant, dans des conditions semblables nous avons assisté à des actes de violence et à des effusions de sang qui ont causé 10 fois plus de victimes. A La Mecque, après vérification et contrairement à ce que j'ai dit l'autre jour, ce n'est pas 400 pèlerins iraniens mais 600 qui ont été massacrés au cours d'un seul incident. Au Temple d'Or, il y a eu 400 victimes, selon le New York Times, au cours d'un seul incident.

Nous avons dû faire face à une succession d'incidents au cours desquels nous avons tenu rigoureusement nos forces à distance. Nous avons fait connaître ces procédures à toutes ces forces, des commandants aux caporaux en passant par les chefs de peloton. Tous s'en sont tenus à ces procédures, souvent au risque de leur propre vie - d'où le nombre de victimes dont nous parlons. Personne ne peut faire valoir sérieusement qu'il y en a eu des dizaines. Nous parlons d'un chiffre inférieur : environ 10. Je ne dispose pas pour le moment de chiffres précis. Nous devons attendre le rapport d'aujourd'hui, mais il est clair qu'il y a eu environ une dizaine de victimes. Une dizaine de personnes tuées, c'est beaucoup. Je ne dis pas le contraire et ne sous-estime pas le chagrin des familles. Toutefois, je dis que la situation est différente en ce qui concerne la modération et la retenue si on la compare à d'autres.

M. Netanyahu (Israël)

Il y a donc deux points : premièrement, l'obligation est la même pour tout gouvernement, militaire ou civil : maintenir l'ordre, dans le territoire contesté ou incontesté. Bien que je ne crois pas que cela soit mentionné dans la Convention de Genève, cette responsabilité doit être assumée avec un recours minimum à la force. Si l'on considère les cas que j'ai cités et les nombreux autres cas que je n'ai pas cités, toute comparaison gardée, Israël n'a rien à se reprocher et s'en tient là.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le représentant de l'Inde a demandé à prendre la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GHAREKHAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Une fois de plus, je dois protester contre les références injustifiées faites à mon pays par Israël.

Quelle est la position d'Israël dans les territoires occupés, sur la Rive occidentale et la bande de Gaza? Israël essaie-t-il de dire à la communauté internationale que la Rive occidentale est une province d'Israël, une partie intégrante d'Israël, ou qu'Israël occupe illégalement ces territoires en tant que puissance occupante?

Israël dit qu'il n'est pas une puissance occupante aux termes des conventions de Genève. Prétend-il que la Rive occidentale et la bande de Gaza font partie intégrante d'Israël? Quelle est la position d'Israël? Comment Israël peut-il invoquer une convention quelconque? Comment Israël peut-il oser comparer ce qui se produit dans mon pays, les activités de mon gouvernement dans mon pays, où le gouvernement a été démocratiquement élu, comme c'est le cas également au Punjab, à ce qu'Israël est en train de faire?

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Le représentant de l'Organisation de la Palestine a demandé la parole pour exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

M. AL-KIDWA (Organisation de libération de la Palestine) (interprétation de l'anglais) : Je n'avais pas l'intention de demander à prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse étant donné que la déclaration du représentant d'Israël n'était autre chose qu'une répétition de ce qu'il a déjà dit - un exercice démagogique et des allégations ridicules. En conséquence, je ne vais pas relever ce qu'il a dit au sujet des causes des événements qui ont lieu - l'absurdité de sa tentative de nous convaincre que tout ce qui arrive est le résultat d'un accident de la circulation, qui est explicité par l'OLP.

M. Al-Kidwa (O.L.P)

Comme je l'ai dit, je ne relèverai pas ces propos. Je souhaite simplement dire ce qui suit.

Premièrement, la position d'Israël à l'égard de la Convention de Genève est double. D'un côté, Israël refuse d'accepter l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève aux territoires occupés - la Rive occidentale et la bande de Gaza. De l'autre, il essaie de nous faire croire qu'il est du devoir des autorités militaires israéliennes de maintenir l'ordre sur la Rive occidentale et la bande de Gaza, conformément aux dispositions de la Convention de Genève. C'est un exemple flagrant du principe : deux poids, deux mesures.

Le point le plus important est le suivant : le représentant d'Israël a dit que la Rive occidentale et la bande de Gaza sont des no man's land; qu'elles n'appartiennent à personne. En conséquence, a-t-il dit, Israël a le droit de s'emparer de ces territoires. C'est l'essence même du problème - la position d'Israël vis-à-vis des territoires occupés.

Le deuxième point concerne la question du maintien de l'ordre. Même si nous acceptons cet argument, nous ne pouvons pas comprendre comment le maintien de l'ordre peut être maintenu en tirant sur des manifestants sans défense. Nous ne pouvons pas comprendre comment on peut battre une jeune fille de 17 ans à coups de crosse de fusil jusqu'à lui fracasser le crâne et dire que cela relève du maintien de l'ordre.

Je ne crois pas que nous soyons les seuls à être las d'entendre ces arguments. La question essentielle est claire : quelle est la position d'Israël sur ces deux questions? La première concerne la terre : s'agit-il d'un territoire occupé ou non? La deuxième concerne la population : cette population a-t-elle des droits nationaux légitimes ou non?

Il est regrettable que la position d'Israël sur ces deux questions soit négative. C'est la cause majeure - en fait, la seule cause - de toutes les tragédies qui se produisent dans les territoires occupés et dans l'ensemble de la région.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen du point inscrit à l'ordre du jour aura lieu demain à 15 h 30.

La séance est levée à 18 h 40.